FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Cette fiche de données de sécurité du matériel s'applique aux kits FITC de Bio-X Diagnostics.

1) Données relatives aux composants :

Les composants inclus dans le kit et définis comme produits chimiques dangereux selon la Directive 67/548/EEC sont :

- Sodium azide à une concentration finale de 0,1% utilisé dans les conjugués FITC

Les autres composants inclus dans les kits FITC de Bio-X Diagnostics ne sont pas considérés comme produits chimiques dangereux conformément au Règlement CE.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date de révision 25.06.2014 Version 5.11

SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Code produit	822335
Nom du produit	Sodium azide pour la synthèse
Numéro d'Enregistrement REACH	Aucun numéro d'enregistrement disponible pour cette substance car la sub stance ou son utilisation sont dispensées d'enregistrement selon l'artic le 2 de la réglementation REACH (EC) N° 1907/2006, le tonnage annuel ne nécessite aucun enregistrement ou l'enregistrement est prévu pour un dél ai ultérieur.
No.-CAS	26628-22-8

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Produit chimique pour la synthèse Pour de plus amples informations sur les utilisations, veuillez consulter le site Merck Chemicals (www.merck-chemicals.com).

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	Merck KGaA * 64271 Darmstadt * Allemagne * Tél. +49 6151 72-2440
Service responsable	EQ-RS * e-mail: prodsafe@merckgroup.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Merck KGaA * Darmstadt * Tel. +49 6151 722440* Fax +49 6151 727780

SECTION 2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë, Catégorie 2, Oral(e), H300
Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, Catégorie 1, H400
Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 1, H410

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Classification (67/548/CEE ou 1999/45/CE)

		R32
T+	Très toxique	R28
N	Dangereux pour l'environnement	R50/53

Pour le texte complet des phrases-R mentionnées dans cet article, voir Section 16.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement
Danger

Mentions de danger
H300 Mortel en cas d'ingestion.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH032 Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.

Conseils de prudence
Prévention
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
Intervention
P308 + P310 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Etiquetage réduit (≤125 ml)

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement
Danger

Mentions de danger
H300 Mortel en cas d'ingestion.
EUH032 Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.

Conseils de prudence
P308 + P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

No.-Index 011-004-00-7

2.3 Autres dangers
Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 3. Composition/informations sur les composants

3.1 Substance

Formule	NaN_3	N_3Na (Hill)
No.-Index	011-004-00-7	
No.-CE	247-852-1	
M	65,01 g/mol	

Composants dangereux (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Nom Chimique (Concentration)

No.-CAS	Numéro d'enregistrement	Classification
Azide de sodium *(<= 100 %)*		
26628-22-8	*)	Toxicité aiguë, Catégorie 2, H300 Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, Catégorie 1, H400 Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 1, H410

*) Aucun numéro d'enregistrement disponible pour cette substance car la sub stance ou son utilisation sont dispensées d'enregistrement selon l'artic le 2 de la réglementation REACH (EC) N° 1907/2006, le tonnage annuel ne nécessite aucun enregistrement ou l'enregistrement est prévu pour un dél ai ultérieur.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Composants dangereux (1999/45/CE)

Nom Chimique (Concentration)
No.-CAS Classification
Azide de sodium *(<= 100 %)*
26628-22-8 R32
T+, Très toxique; R28
N, Dangereux pour l'environnement; R50/53

Pour le texte complet des phrases-R mentionnées dans cet article, voir Section 16.

3.2 Mélange
non applicable

SECTION 4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours
En cas d'inhalation: faire respirer de l'air frais.

En cas de contact avec la peau: Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ se doucher.

En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment à l'eau.

En cas d'ingestion : faire boire de l'eau (maximum 2 verres). Consulter immédiatement un médecin. Seulement en cas exceptionnel, si au bout d'une heure l'intervention d'un médecin n'a pu avoir lieu, faire vomir (uniquement dans le cas des personnes pleinement conscientes qui n'ont pas perdu connaissance), administrer du charbon actif (20 - 40@g en suspension à 10@%) et consulter un médecin le plus tôt possible.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés
effets irritants, Toux, Insuffisance respiratoire, Vertiges, Perte de conscience, Nausée, Vomissements, collapsus, Collapsus cardio-vasculaire, Migraine, Convulsions, troubles du système nerveux central

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Pas d'information disponible.

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction
Moyens d'extinction appropriés
Poudre spéciale contre les feux métalliques, Sable, Ciment

Moyens d'extinction inappropriés
Eau, Mousse

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Combustible.
En cas d'incendie, risque de formation de gases de combustion ou de vapeurs dangereuses.
Risque d'explosion de poussière.
En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'):
gaz nitreux, azote oxydes

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers

Présence dans la zone de danger uniquement avec un appareil respiratoire autonome. Pour eviter le contact avec la peau respecter une distance de sécurité et porter des vêtemenents de protection appropriés.

Information supplémentaire

Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée. Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseil pour les non-secouristes: Eviter l'inhalation des poussières. Eviter le contact avec la substance. Assurer une ventilation adéquate. Evacuer la zone dangereuse, respecter les procédures d'urgence, consulte r un spécialiste.

Conseil pour les secouristes: Equipement de protection, voir section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recouvrir les drains. Collecter, lier et pomper les produits répandus.
Respecter les éventuelles restrictions concernant les matériaux (voir se ctions 7 et 10).
Récupérer à l'état sec. Acheminer vers l'élimination. Nettoyer. Eviter la formation de poussière.

Les azides de sodium et autres azides inorganiques (incluant les azides de métaux lourds explosifs) peuvent être neutralisés par vaporisation ou immersion dans une solution ammionumcer(IV) nitrate 0,1N dans une solution d'acide perchlorique 2 N.

6.4 Référence à d'autres sections

Indications concernant le traitement des déchets, voir section 13.

SECTION 7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Le lieu de travail doit être sec. Le produit ne doit pas être en contact avec l'eau.

Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.

Mesures d'hygiène

Enlever tout vêtement souillé. Une protection préventive de la peau est recommandée. Se laver les mains après le travail.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

Bien fermé. A l'abri de l'humidité. Conserver dans un endroit bien ventilé. Conserver sous clé ou dans une zone accessible uniquement aux personnes qualifiées ou autorisées.

Température de stockage recommandée voir sur l'étiquette du produit.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation spécifique prévue à l'exception de celles mentionnées à la section 1.2.

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants

Base	Valeur	Valeurs limites seuil	Remarques
Azide de sodium (26628-22-8)			
ECTLV	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	0,1 mg/m³	Indicatif
	Limite d'exposition de courte durée (STEL) :	0,3 mg/m³	Indicatif
BE/OEL	Valeur Courte Durée	0,3 mg/m³	
	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	0,1 mg/m³	
	Désignation de peau		Peut être absorbé par la peau.

Procédures recommandées de contrôle

Les méthodes de mesure de l'atmosphère sur le poste de travail doivent s atisfaire aux exigences des normes DIN EN 482 et DIN EN 689.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rap port à l'utilisation d'un équipement de protection personnelle.
Voir section 7.1.

Mesures de protection individuelle

Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité

Protection des mains

contact total:

Matière des gants:	Caoutchouc nitrile
Épaisseur du gant:	0,11 mm
Temps de pénétration:	> 480 min

contact par éclaboussures:

Matière des gants:	Caoutchouc nitrile
Épaisseur du gant:	0,11 mm
Temps de pénétration:	> 480 min

Les gants de protection utilisés doivent répondre aux spécifications de la directive CE 89/686/CEE et de la norme correspondante EN374, par exemple KCL 741 Dermatril® L (contact total), KCL 741 Dermatril® L (contact par éclaboussures).
Les temps de rupture mentionnés ont été obtenus par la société KCL lors de mesures en laboratoire selon la norme EN 374 sur des échantillons de matériaux pour les types de gants conseillés .

Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée. En cas de solution ou de mélange avec d'autres substances et/ou de conditions différentes de celles de la norme EN 374, contactez le fournisseur de gants agréé CE, (par exemple : KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet : www.kcl.de).

Autres équipement de protection
vêtements de protection

Protection respiratoire
nécessaire en cas de formation de poussières.
Type de Filtre recommandé: Filtre P 3
L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement
Ne pas jeter les résidus à l'égout.

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	solide
Couleur	blanc
Odeur	inodore
Seuil olfactif	non applicable
pH	Pas d'information disponible.
Point de fusion	275 °C (décomposition)
Point/intervalle d'ébullition	300 °C à 1.013 hPa (décomposition violente)
Point d'éclair	Pas d'information disponible.
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Pas d'information disponible.
Limite d'explosivité, inférieure	Pas d'information disponible.
Limite d'explosivité, supérieure	Pas d'information disponible.
Pression de vapeur	Pas d'information disponible.
Densité de vapeur relative	Pas d'information disponible.
Densité	1,85 g/cm³ à 20 °C

Densité relative	Pas d'information disponible.
Hydrosolubilité	420 g/l à 17 °C
Coefficient de partage: n-octanol/eau	log Pow: 0,3 OCDE Ligne directrice 117 Bioaccumulation n'est pas à prévoir.
Température d'auto-inflammabilité	Pas d'information disponible.
Température de décomposition	> 275 °C
Viscosité, dynamique	Pas d'information disponible.
Propriétés explosives	Non classé parmi les explosifs.
Propriétés comburantes	non

9.2 Autres données

non

SECTION 10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

hautement réactif
Risque d'explosion de poussière.

10.2 Stabilité chimique

La production est chimiquement stable dans conditions ambiantes standard (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Un risque d'explosion et/ou danger de formation de gaz toxiques existe avec les substances suivantes:

Métaux lourds, Brome, sulfate de diméthyle, Acide, dichlorométhane, carbone sulfure, acide sulfurique, Hydrocarbure halogénée, Cuivre, Plomb, chromyle chlorure

Dégagement de gaz ou de vapeurs dangereux avec :

Acides, Eau

Possibilité de réactions violentes avec :

nitrates, chlorure de benzoyle

10.4 Conditions à éviter

Fort échauffement (décomposition).
Exposition à l'humidité.

10.5 Matières incompatibles

Aluminium, Métaux lourds

10.6 Produits de décomposition dangereux

en cas d'incendie: voir paragraphe 5.

SECTION 11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale
DL50 rat: 27 mg/kg (RTECS)

résorption
Symptômes: Irritation des muqueuses de la bouche, de la gorge, de l'oesophage et du tube digestif.

Toxicité aiguë par inhalation

Symptômes: Irritations des voies respiratoires., L'inhalation peut provoquer des oedèmes des voies respiratoires., Les symptômes peuvent être retardés.

Toxicité aiguë par voie cutanée
DL50 lapin: 20 mg/kg (RTECS) (Règlement (CE) No 1272/2008, Annexe VI)

Irritation de la peau
Conséquences possibles: irritation légère

Irritation des yeux
Conséquences possibles: irritation légère

Sensibilisation
Ces informations ne sont pas disponibles.

Mutagénicité sur les cellules germinales
Ces informations ne sont pas disponibles.

Cancérogénicité
Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité pour la reproduction
Ces informations ne sont pas disponibles.

Tératogénicité
Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
Ces informations ne sont pas disponibles.

Danger par aspiration
Ces informations ne sont pas disponibles.

11.2 Information supplémentaire

Effets systémiques:
troubles du système nerveux central, Collapsus cardio-vasculaire, tachycardie, chute de tension, Toux, Insuffisance respiratoire, Convulsions, Migraine, Vertiges, Nausée, Vomissements, collapsus, Perte de conscience
Manipuler la substance avec grande précaution.

SECTION 12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité pour les poissons
CL50 Lepomis macrochirus (Crapet arlequin): 0,7 mg/l; 96 h (ECOTOX Database)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques
CE50 Daphnia pulex (Daphnie): 4,2 mg/l; 48 h (ECOTOX Database)

Toxicité pour les algues
IC50 culture mixte d'algues vertes: 272 mg/l(bibliographie)

Toxicité pour les bactéries
CE50 Photobacterium phosphoreum: 38,5 mg/l(bibliographie)

12.2 Persistance et dégradabilité
Pas d'information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation
Coefficient de partage: n-octanol/eau
log Pow: 0,3
OCDE Ligne directrice 117
Bioaccumulation n'est pas à prévoir.

12.4 Mobilité dans le sol
Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
Aucune évaluation PBT/vPvB effectuée car aucune évaluation de sécurité c himique n'est requise/n'est menée.

12.6 Autres effets néfastes
Information écologique supplémentaire
Effets biologiques:
Forme des mélanges toxiques avec l'eau malgré la dilution.
Herbicide
Effet nematicide.
Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets
Les déchets doivent être éliminés conformément à la directive relative a ux déchets 2008/98/CE et aux réglementations locales et nationales en vi gueur. Laisser les produits chimiques dans les conteneurs d'origine. Pas de mélange avec d'autres déchets. Traiter les conteneurs non nettoyés c omme le produit lui-même.

Cf. www.retrologistik.com pour toutes les informations concernant les pr ocessus de retour des produits chimiques et des conteneurs ou nous conta cter en cas de questions supplémentaires.

SECTION 14. Informations relatives au transport

Transport par route (ADR/RID)

14.1 Numéro ONU	UN 1687
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	Azoture de sodium
14.3 Classe	6.1
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Dangereux pour l'environnement	oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	oui
Code de restriction en tunnels	D/E

Transport par voies d'eau intérieures (ADN)
Non pertinent

Transport aérien (IATA)

14.1 Numéro ONU	UN 1687
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	SODIUM AZIDE
14.3 Classe	6.1
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Dangereux pour l'environnement	oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	non

Transport maritime (IMDG)

14.1 Numéro ONU	UN 1687
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	SODIUM AZIDE
14.3 Classe	6.1
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Dangereux pour l'environnement	oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	oui
No EMS	F-A S-A

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non pertinent

SECTION 15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations UE

Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées)	96/82/EC Très toxique 1 Quantité 1: 5 t Quantité 2: 20 t
	96/82/EC Dangereux pour l'environnement 9a Quantité 1: 100 t Quantité 2: 200 t
Restrictions professionnelles	Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail.Respecter les restrictions de travail relatives à la protection de la ma ternité conformément à Dir 92/85/CEE ou les réglementations nationales p lus sévères, le cas échéant.

Règlement 1005/2009/CE relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone — non réglementé

Réglementation (CE) N 850/2004 du Parlement européen et du Conseil européen du 29 avril 2004 sur les polluants organiques persistants et modifia nt la directive 79/117/CEE	non réglementé
Règlement (CE) No 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux	non réglementé
Substances extrêmement préoccupantes (SVHC)	Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-de là des limites de concentration réglementaires respectives (≥ 0,1 % (w/w), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

Législation nationale
Classe de stockage 6.1A

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique selon la réglementation EU REA CH N° 1907/2006 n'est réalisée pour ce produit.

SECTION 16. Autres informations

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H300	Mortel en cas d'ingestion.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte intégral des phrases R mentionnées dans les sections 2 et 3

R28	Très toxique en cas d'ingestion.
R32	Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Conseils relatifs à la formation

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Étiquetage (67/548/CEE ou 1999/45/CE)

Symbole(s)	T+	Très toxique
	N	Dangereux pour l'environnement
Phrase(s) R	28-32-50/53	Très toxique en cas d'ingestion. Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique. Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Phrase(s) S	28-45-60-61	Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec du savon et de l'eau. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. Éviter le rejet dans

		l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
No.-CE	247-852-1	Étiquetage CE

Etiquetage réduit (≤125 ml)

Symbole(s)	T+	Très toxique
	N	Dangereux pour l'environnement
Phrase(s) R	28-32	Très toxique en cas d'ingestion. Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.
Phrase(s) S	28-45	Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec du savon et de l'eau. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Signification des abréviations et acronymes utilisés

Les abréviations et les acronymes utilisés peuvent être retrouvés sous h ttp://www.wikipedia.org.

Représentation régionale

MERCK N.V.-S.A. * Brusselsesteenweg 288 * B-3090 Overijse * Tel.: +32 (0) 2 6860 711 * Fax: +32 (0) 2 6879120

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.